

Relations entre la Nation et l'Entreprise

le cas des industries de défense

Un des rôles majeurs de l'ETAT est d'assurer la sécurité des citoyens de la NATION. Pour cela les politiques intérieures et extérieures s'appuient sur ses propres services et notamment les forces armées, émanation de la « nation en armes ». La politique sécuritaire et d'armement, mise en œuvre par l'Etat, sera influencée par des considérations associant les questions stratégiques, industrielles et capitalistes à l' « esprit de défense ».

Au cours des siècles l'Etat s'est organisé différemment pour les procurer aux armées, suivant les menaces, l'évolution des techniques, des initiatives, et des principes idéologiques. L'innovation, l'investissement, l'industrie, le commerce, en un mot l'Entreprise est au cœur du système, mais laquelle ?

Pour l'Ancien Régime la décision de défendre le royaume, ou d'en accroître les territoires, est centralisée par le roi lui-même. Dans la tradition française le recrutement de soldats se fait sur le pays, sans référence à la nation, par les nobles propriétaires des régiments ; les armes sont fournies par le roi.

Les navires et leurs armements sont construits par les arsenaux de la marine, et les manufactures

Les fusils et armes blanches sont fabriqués dans les manufactures dites « royales ». En fait ces manufactures sont des entreprises privées dotées de **lettres patentes royales** qui leur imposent des règles strictes dans un but de sécurité, de protection du patrimoine (je dirais d'intelligence économique) et d'avantages pour les entrepreneurs et les ouvriers.

La vente des armes de guerre est réservée aux armées royales (à prix convenu) ou à des acquéreurs agréés par le roi (grandes compagnies, nations amies). Les versions civiles (chasse et armes individuelles) sont réservées aux nobles seuls titulaires du droit de chasse et de port d'armes.

L'entrepreneur a le privilège de l'exclusivité de production dans un territoire de 20 lieues autour de sa manufacture

Ses ouvriers ne peuvent être débauchés (par un concurrent) sur le même territoire.

L'entrepreneur et ses ouvriers sont exemptés de tutelle, curatelle, de corvées, de logement de gens de guerre, de taille personnelle, de milice et d'enrôlement dans les troupes.

Les ouvriers étrangers acquièrent le droit de nationalité au bout de 10 ans d'activité pour la manufacture.

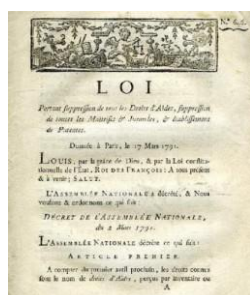
On est bien dans le cas de la fabrique de l'entreprise par l'Etat, mais pas la nation.



Les idées libérales de la révolution

Les idées libérales de la Révolution sont mises en œuvre, entre autres, par les décrets des citoyens d'Allarde et Le Chatellier des 2 et 17 mars 1791, portant suppression de tous les droits d'aides, de toutes les maîtrises et jurandes et établissement des droits de patente, matérialisent les idées libérales de la Révolution française.

« A compter du 1er avril prochain, il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon ; mais elle sera tenue de se pourvoir auparavant d'une patente, d'en acquitter le prix suivant les taux ci-après déterminés et de se conformer aux règlements de police qui sont ou pourront être faits. »



L'ETAT prend possession au nom du peuple en armes des entreprises que nous dirons « nationalisées », ou plutôt « étatisées ». La menace interne et externe est telle que les gouvernements successifs exercent une tutelle plus stricte encore sur ces « entreprises ». La gouvernance devient une gestion directe par l'Etat, les ouvriers sont enrégimentés sous l'empire, puis agents de l'Etat dans différents corps techniques (ingénieurs, techniciens, administratifs...).

On est passé pour presque deux siècles d'un régime administré, à un régime étatisé peu incitateur au progrès social où le salarié est agent de l'ETAT, le développement, l'investissement est décidé et financé par l'ETAT.

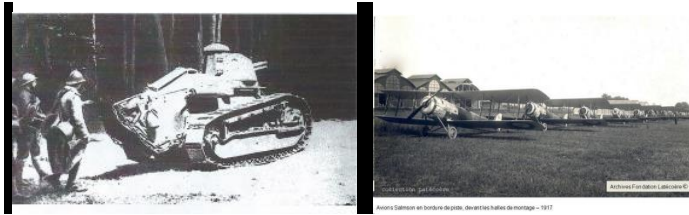
Néanmoins des initiatives privées seront permises au cours du XIX siècle, issues des développements des techniques et de la machine à vapeur notamment dans la métallurgie, principalement du fait de leur dualité. Ainsi un conglomérat comme Schneider fondera et forgera des canons, en concurrence avec les fonderies étatiques de Metz, Douai, Strasbourg ou Ruelle.

Dans cette même période antérieure au grand conflit de la 1^o Guerre Mondiale, l'on voit la Prusse puis Allemagne se doter d'une industrie d'armement privée, très puissante. Cela se traduit militairement par le choix d'une armée industrialisée aux armements puissants mais lourds et coûteux (le double environ). La France comme le Royaume-Uni développent une armée conçue pour la guerre de mouvement équipée par une industrie d'ETAT.

L'impact de la 1^o Guerre Mondiale

Le résultat en sera pour la France la catastrophe de 1914, l'envahissement du territoire, les énormes pertes humaines. Le sursaut a permis d'éviter l'irréparable et la victoire finale grâce à la mobilisation industrielle, le développement de nouvelles armes et l'arrivée des alliés.

Parmi les nouvelles armes qui apparaîtront lors du conflit, nées de l'innovation tactique et la technologie, je citerai deux innovations majeures : le char de combat blindé et l'avion. Ils ont été développés industriellement dans des entreprises privées du fait de leur forte dualité avec les usages civils (moteur à explosion, mécanique et matériaux) et d'une plus grande disponibilité, l'énorme besoin d'armement absorbé par le conflit mobilisant l'industrie d'Etat. Les exemples les plus significatifs sont Louis Renault, constructeur de véhicules, de camions et le char léger (FT17) et les Farman, Blériot, Nieuport, Morane, Caudron ou Latécoère.



Dès que l'emploi de ces armes est apparu apporter une supériorité opérationnelle, les Etats-majors ont lancé le plus vite possible les fabrications.

Passant outre toute idéologie, le statut des constructeurs est passé au second plan face à la menace prégnante de perte de la supériorité aérienne et du feu. Ainsi le ministère de l'armement d'Albert Thomas s'est donné les moyens de la fonction de maître d'ouvrage spécifiant le besoin (chasse, observation, bombardement, puissance de feu etc.). Il agréé les prototypes et qualifie et contrôle la production, même si les concepts étaient moins avancés que ceux d'aujourd'hui. Le régime des contrats de marchés publics est généralisé.

Bien évidemment est apparu une polémique sur l'enrichissement des entrepreneurs lesquels étaient soutenus par le Comité des Forges et les partis politiques qui défendaient les ouvriers d'Etat des arsenaux.

Mais l'urgent étant de gagner la guerre, le gouvernement est resté sourd devant ces débats. La polémique s'est surtout développée dans les années 1919 1920

Ainsi Jules Romain a écrit :

« Ce temps n'était pas dur à vivre pour tout le monde. A l'intérieur, les fournisseurs de guerre s'enrichissaient. Des fortunes sortaient rapidement de la ruine publique, comme des champignons obscènes ».

La 2° guerre mondiale

Ainsi sous la double influence libérale et technique, s'est dessinée la politique nouvelle qui considère que des armements, même essentiels, peuvent être construits par les entreprises de statut privé.

Mais en 1936, la menace allemande est là. Le gouvernement de Front Populaire décide la première nationalisation par la « loi sur les fabrications d'armement », sont créées les Sociétés Nationales de Construction Aéronautiques SNSAM (Dewatine), SBCAN (Potez), SNCASO (Blériot ,Bloch) et SNCASE, seul le bureau d'études de Marcel Bloch (Dassault) est resté privé.

Ainsi les 3270 avions de l'armée de l'Air et les 260 chars de l'Arme blindée mis en ligne en 1940 n'ont pas été construits dans les arsenaux d'Etat mais par des entreprises nationalisées, et les 260 chars FT17 par Renault resté privé.

Sitôt la paix revenue, un ministère de l'Armement et un Ministère de l'Air sont créés, ils engagent la deuxième vague de nationalisation sanctions qui punit les entreprises ayant travaillé pour la Wehrmacht comme « Renault » et «Gnôme et Rhône », sans autre changement.

La guerre froide et les grands changements

L'arrivée de l'arme nucléaire et les présidences du général De Gaulle et de Georges Pompidou ont permis le vrai changement avec notamment la création d'une Délégation Ministérielle à l'Armement (DMA) unique pour les trois armées et le maintien de la tutelle sur le CEA pour les têtes nucléaires. En effet ces nouveaux systèmes d'armes beaucoup plus complexes et coûteux obligent à mutualiser les techniques et normaliser les méthodes de gestion des programmes.

La politique d'indépendance nationale, hors de l'OTAN militaire, est érigée en paradigme. L'industrie privée prend de plus en plus d'importance, la menace de la guerre froide exige des matériels de plus en plus performants, la contribution du Pib à la défense dépasse 3%.

Responsabilité régaliennne et industrie deviennent antinomiques. Les pensées se tournent vers une généralisation du concept d'entreprises privées au capital majoritairement étatique, et à la désétatisation des arsenaux reçus de l'Histoire. Les premières actions concernent la transformation du Service de poudres et explosifs en Société Nationale (SNPE) et la réunion des SNCA dans Sud-Aviation le berceau d'Aérospatiale et d'Airbus

Le décès du président Pompidou et l'immobilisme de son successeur ont gelé le débat pendant 7 ans. La troisième vague de nationalisations de 1981, qualifiée d'idéologiques, n'a porté que sur les capitaux de l'industrie privée avec la fameuse péripétie du salon du Bourget. Dès la première cohabitation des dénationalisations ont commencé, avec de confortables plus-values !

La démarche a été reprise par un ministre de choc, M. Chevènement, qui a désétatisé GIAT en 1991 et a été suivi en 1998 par Alain Richard pour DCN. Le Royaume Uni parallèlement a procédé à la désétatisation des ROF, des chantiers navals et la création du conglomérat de BAé.

Le XIX^e siècle

La défense, activité régaliennne, est normalement entre les mains de l'Etat, il doit évaluer les menaces et définir les politiques nécessaires (livre blanc). Les institutions étatiques doivent exprimer les besoins militaires, spécifier les caractéristiques techniques des armements, contractualiser avec le maître d'œuvres et industriels par des marchés publics et s'assurer de la Qualité. Parallèlement l'Etat définit et organise la protection des moyens, des Hommes, des informations et l'indépendance vis-à-vis d'ingérences hostiles. L'Etat n'est plus maître d'œuvre, il stimule et finance la R et T, mais ne fabrique plus par lui-même. Il se dote de moyens humains et matériels d'expertise, d'essais afin de garantir les performances des armements.

L'Etat peut être actionnaire des industries sous forme de sociétés nationales. S'il n'est pas majoritaire, il revendique une « golden share » pour protéger les intérêts stratégiques de la nation. Ainsi il est actionnaire de SAFRAN, Nexter, Thales, DCNS.

Ce n'est pas une privatisation d'enjeux, majeurs et vitaux, mais une généralisation de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Une nouvelle étape a été franchie avec la création d'EADS (AIRBUS GROUP) par la création d'une entreprise Européenne. Les deux ETATS créateurs ayant chacun une « golden share » sont obligés d'accorder leur politique dans les secteurs de cette entreprise.

De même le groupe Thalès fédère les industries françaises et britanniques d'électronique militaire.

Il y a enfin un progrès concret vers la Défense Européenne, nouvel enjeu, oh combien majeur ! Les projets nouveaux comme VCI Européen, les FREMM, le futur drone d'observation et de combat, le futur fusil d'assaut, les anti-chars de nouvelle génération, seront-ils des succès de cette politique de coopération et d'intégration européenne, qui amèneront à réaliser la Défense Européenne par les armements quand ce rêve semble relever, pour longtemps encore, d'une utopie pour les Etats-majors ?

Au bout de deux siècles de conflits majeurs, l'entreprise devient à nouveau une fabrique de la société sur le sujet de majeur la sécurité et la défense de la nation!!

Parions qu'ATHENA et HERMES préservent la raison et la vertu aux humains à quand MARS parade avec VENUS, l'épouse volage de VULCAIN !



Ingénieur Général Jacques Péchamat (19 mai 2015)